

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 1911-10

L'an deux mil Dix - Neuf, le 7 novembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu
habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Gérard BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
de Présents : 8+5 proc

de Votants : 13

Etaient présents : Fabienne GALLI – Fabrice FONTAINE – Gérard
STOERKEL – Joëlle JACOB – Christian DI MARTINO – Françoise
RUSSO – Edith LONCHAMPT

Absents excusés : Murielle SILVI – Sandrine BARRALIS – Peggy
DALMAS – Jean-Marc BLANIC – Patrice MARTIN

Objet : Délégation occasionnelle
Délivrée à Monsieur Christian
DI MARTINO – Adjoint au Maire –
Pour ester en justice

Absents : Karine DEMAIN – Michel CORSINI

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 1802-05 certaines attributions lui ont été déléguées pour la durée de son mandat et, notamment, en son alinéa 16, d'ester en justice au nom de la commune dans toutes les actions où elle est demanderesse, défenderesse appelée en cause, appelée en garantie, intervenante volontaire ou forcée, en matière gracieuse ou contentieuse quels que soient l'ordre et le degré de juridiction.

Par courrier en date du 24 octobre 2019, reçu en Mairie le 30 octobre dernier, Monsieur le Maire est convoqué le 5 décembre 2019 devant le Tribunal Correctionnel de NICE (Chambre correctionnelle n° 5) pour y être entendu en qualité de victime pour une affaire de violation d'un monument édifié à la mémoire des morts et rendant hommage aux résistants de la deuxième guerre mondiale sur le territoire de la Commune de CANTARON.

Monsieur le Maire, ne pouvant honorer cette convocation pour des raisons de planning, demande à l'assemblée de bien vouloir donner délégation exceptionnelle pour ester en justice dans cette affaire à Monsieur Christian DI MARTINO – Adjoint au Maire.

Le **CONSEIL**, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** d'attribuer exceptionnellement la délégation d'ester en justice – à Monsieur Christian DI MARTINO – Adjoint au Maire de CANTARON - pour l'affaire plaidée au TGI de NICE le 5 décembre 2019 à 13h30 et, éventuellement, à toute autre audience découlant de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 08/11/2019
Qualité : Maire